Marly-sous-Issy

Les anti-éoliennes vent debout contre les projets bourguignons

Vendredi 11 août, à Marly-sous-Issy, une partie des associations anti-éoliennes de Saône-et-Loire et de la Nièvre s'était donné rendez-vous Château de Pont-de-Vaux pour un « Incroyable pique-nique contre les éoliennes géantes ». Une vraie réunion de famille pour le mouvement qui en a profité pour faire le point sur les actions en cours, et marteler leur opposition à l'énergie éolienne.

Louis Landrot est monté sur la scène improvisée au Château de Pont-de-Vaux pour faire le point sur l'avancement des projets éoliens en cours. Photo Yoann Berlioux

Malgré la colère, l'ambiance était des plus conviviale, vendredi dernier dans le jardin du Château de Pont-de-Vaux, à Marly-sous-Issy, où une centaine de personnes s'étaient réunies pour « L'incroyable pique-nique contre les éoliennes géantes ». Organisé par l'association Sauvegarde Sud-Morvan, basée à Luzy, l'événement a réuni plusieurs associations locales, toutes engagées dans le combat contre l'éolien. À cette occasion, elles ont pu répéter les raisons de leur opposition.

En rencontrant les présidents d'associations présents à Marly-sous-Issy, on comprend très vite que l'on a à faire à des profils très différents. Certains comme Olivier Ducarre, de l'association Vent du Sud-Morvan, sont de fervents défenseur du nucléaire et fermement opposés aux énergies renouvelables. D'autres, comme Vincent Broussard d'À contre-courant, sont plus loquaces sur la question de la préservation du paysage mais pas opposé à l'énergie solaire. Toutefois, derrière le président de Sauvegarde Sud-Morvan Louis Landrot, ils semblent tous orienter leur combat sur le front de la défense de la biodiversité.

La protection de la biodiversité comme étendard

Pour cela, Louis Landrot arbore fièrement ses nouvelles études, menées par les associations. « Nos associations ont beaucoup travaillé sur les couloirs de migration des oiseaux et en particulier du milan royal, de la cigogne noire et quelques autres espèces protégées de chauves-souris. C'était relativement peu connu et les promoteurs ne le prenaient pas en compte dans leur projet. » Selon Louis Landrot, ces couloirs de migrations justifieraient l'illégalité des projets éoliens, notamment ceux de La Chapelle-au-Mans et de Neuvy-Grandchamp, au nom de la protection des espèces menacées.

Un impact environnemental sous-estimé ?

Si pour chaque projet, le promoteur est tenu de mener avant et après l'installation, un suivi environnemental précis et des études d'impacts sur la biodiversité locale, Louis Landrot remet en cause leur conclusion. « Ils estiment toujours que les impacts sont faibles ce qui n'est pas le cas selon moi. ».

L'étude de Louis Landrot, validé par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) et mené par l'ornithologue local Olivier Léger, aidé par les adhérents des associations, est donc là pour contrebalancer le discours des promoteurs. Même si, du propre aveu du président de Sauvegarde Sud-Morvan : « Les ornithologues ne se prononcent pas sur les dangers. Ils disent seulement qu'il y a des espèces protégées, en grand nombre, qui volent à des altitudes qui peuvent être impactées par la présence d'éolienne. »

Un impact qui, selon les associations, se vérifie déjà pour le parc de La Chapelle-au-Mans. Elles estiment que près de 220 animaux ont été tués entre 2020 et 2021 par les quatre éoliennes. Alors qu'une action en justice a été engagée sur cet aspect en 2022, la décision du tribunal a donné raison au promoteur VSB Énergies Nouvelles (voir plus loin).

● **Yoann Berlioux**

En juin 2023, la justice a débouté les associations face au promoteur VSB

Parc Éolien de La Chapelle-au-Mans. Photo Neal Badache

Contacté par nos soins pour répondre au discours des associations. VSB Énergies Nouvelles a souhaité contester les accusations portées sur l'impact des éoliennes de La Chapelle-au-Mans sur la biodiversité.

Pour cela, l'entreprise peut désormais s'appuyer sur une décision de justice, rendue le 22 juin 2023, faisant suite à une requête déposée devant le tribunal admiratif de Lyon par les associations Sauvegarde Sud-Morvan, Vent de Sottise 71 et Sauvegarde Nature et Patrimoine de Grury. « On a respecté toutes les prescriptions qui nous avaient été données dans le cadre de l'autorisation. Sur la partie exploitation, on a eu une décision du tribunal qui dit clairement que tout est conforme et que les requérants n'ont pas été en mesure d'apporter des éléments précis et concrets », explique aujourd'hui VSB.

Selon le promoteur, cette décision prouve donc que le parc de La Chapelle-au-Mans est conforme au protocole environnemental défini par l'État, avec une mortalité animale limitée, du fait des mesures d'évitements qui ont été mis en œuvre.

● **Yoann Berlioux**

La sensation d'être David face à Goliath

Une centaine de personnes, essentiellement des adhérents d'associations, se sont réunies dans un décor champêtre. Photo Yoann Berlioux

Au-delà des questions de biodiversité, des inquiétudes sur la santé ou encore de l'attachement au paysage, les revendications des anti-éoliens semblent aussi marquées par la sensation d'être les victimes collatérales d'un combat qu'ils n'ont pas choisi.

De tous les présidents d'associations présents à Marly-sous-Issy, Vincent Broussard d'À contre-courant est sans doute celui qui l'exprime le plus directement. Portant la parole de ses adhérents, il partage l'impression d'une transition énergétique se fait au détriment de ceux qui n'ont pas les moyens de se défendre. « Nos adhérents nous disent : Pourquoi moi on va aller me mettre une éolienne à 500 mètres de mon jardin alors que toutes les maisons en France ne sont pas encore isolées ? Évidemment, on va aller chez les gens qui sont les plus vulnérables, qui n'auront pas les moyens d'avoir de grands avocats internationaux, dans les régions qui ne sont pas forcément les plus médiatisées. ».

Protéger son paysage

Pour Louis Landrot, il est aussi question d'esthétisme et de la peur de voir l'identité paysagère de son territoire dénaturée. « On ne veut pas transformer notre Sud-Morvan en zone industriel. Il n'y a qu'à voir dans l'Yonne, en Côte d'Or, il y a des endroits où vous voyez des centaines d'éoliennes la nuit qui clignotent. On se croirait dans un aéroport. »

Ainsi, il ne faut pas gratter bien loin pour percevoir une colère bien plus profonde. Celle d'un monde rural qui peine à faire entendre sa voix. « Pourquoi est-ce que les grandes enseignes ne prennent pas leur part ? Pourquoi est-ce qu'on ne fait pas plus participer les zones industrielles qui de toute façon sont moches comme tout ? Il y a une forme d'injustice là-dedans. Une solution de facilité. C'est le pot de fer contre le pot terre. ».

● **Yoann Berlioux**

7IE15 - V1